

DÉLIBÉRATION n° 2023-70-1

Accréditation du Master Droit notarial

Point inscrit à l'ordre du jour n° 11a

Conseil d'administration du 26 octobre 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1, L. 712-3 et L. 712-6-1 I ;
Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu les arrêtés du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifiés ;
Vu l'arrêté du 05 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 17 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent la restructuration du Master mention Droit du patrimoine en Master mention Droit notarial, et valident la demande d'accréditation pour la création du Master Droit notarial « hors vague ».**

Le dossier est annexé.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				20		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	20	contre	0	abstention(s)	0

Fait à Saint-Denis le 26 octobre 2023

Docteur Dominique MORAU



Premier Vice-Président
de l'Université de La Réunion

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 15 NOV 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs*, le 15 NOV. 2023

**Instructions concernant les demandes de créations
de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters « hors vague »**

Les établissements peuvent demander, en dehors de leur campagne de contractualisation, la création de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters. Ils adresseront au département Qualité et reconnaissance des diplômes :

- Une lettre argumentaire (co-signée en cas de co-accréditation) comportant les éléments suivants :
 - o Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, évolution du secteur, de la profession, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - o Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - o Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - o Objectifs en termes de recrutement : publics visés ; pour la formation continue, catégories de salariés susceptibles d'être intéressés
 - o Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)

- La fiche de présentation d'une formation : ci-dessous - 4 pages maximum.

Ces deux documents seront à déposer sur la plateforme SIREDO en pièce jointe du formulaire approprié (modalités de dépôt indiquées dans le guide utilisateur transmis en parallèle).

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2023 pour la rentrée 2024).

Un formulaire différent est utilisé pour les demandes de création de LP-BUT.

**Demande de création d'une formation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, master**

Etablissement : Université de La réunion
Intitulé : MASTER Droit notarial

Restructuration Création

Le master Patrimoine est actuellement accrédité. Il est composé en M2 de 2 Parcours : Ingénierie juridique du patrimoine et Parcours droit notarial.

Une réforme des études notariales issue de l'arrêté du 5 juillet 2023 entre en vigueur au 1^{er} septembre 2024 (art. 24). Cet arrêté prévoit, dans son article 6, que « *Les candidats titulaires du diplôme national de master mention « droit notarial », délivré par un établissement signataire de la convention mentionnée à l'article 2, accèdent de plein droit aux études supérieures de notariat* », il est proposé, pour maintenir cette formation et d'accueillir la future formation des notaires (Diplôme d'études supérieures de notariat- DESN) qui remplacera l'actuel diplôme supérieur de notariat (DSN), de :

- changer la dénomination de l'actuelle mention du Master Droit du patrimoine en mention droit notarial
- et de supprimer le parcours Ingénierie juridique du patrimoine.

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : DEG

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

Le master Droit du Patrimoine est actuellement composé en M1 d'un seul parcours et en M2 de 2 parcours, un parcours Ingénierie juridique du patrimoine (IJP) et un parcours droit notarial (DN). Il est proposé de changer la mention Droit du patrimoine en Droit notarial et de supprimer le parcours IJP en Master 2.

Objectifs de la formation :

*Débouchés par parcours type de formation
Le master droit notarial aura pour objectif comme l'actuel parcours droit notarial de former des notaires et collaborateurs de ces derniers, plus généralement former aux métiers du notariat.*

Organisation de la formation :

*Schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2 pour les masters, part du socle commun etc.
Actuellement, le Master Droit du patrimoine est une filière sélective. Il est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence droit ou équivalent.
Le Master 1 est commun aux 2 parcours.
Le Master 2 est composé de 2 parcours : IJP et droit notarial*

	<p><i>mutualisés pour 18 UE sur 24 dans parcours IJP et sur 26 dans le parcours droit notarial.</i></p> <p><i>Il est proposé que le Master Droit notarial reste une filière sélective. Il sera ouvert aux étudiants titulaires d'une licence droit ou équivalent.</i></p> <p><i>Il ne comportera qu'un seul parcours en M1 et en M2.</i></p> <p><i>Le contenu de l'actuel Master 1 reste inchangé, à l'exception de 2 modifications mineures au niveau de l'intitulé de 2 cours pour tenir compte du cahier des charges du master droit notarial requis par l'arrêté (cf MCCC Master droit notarial).</i></p> <p><i>Le parcours droit notarial de l'actuel master 2 droit du patrimoine devient l'année 2 du Master droit notarial. Son contenu reste inchangé.</i></p>
Modalités d'enseignement :	<p><i>Préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; utilisation de la FAD etc.)</i></p> <p><i>NON – Formation initiale et continue comme actuellement.</i></p>
Volume horaire de la formation :	<p><i>On indiquera aussi le cas échéant la part d'enseignement en langues étrangères</i></p> <p><i>440 h CM+165 h TD en M1 (dont 30h d'anglais), qui restent inchangées</i></p> <p><i>346h CM en M2 Droit notarial (dont 20 h en anglais), qui restent inchangées</i></p>
Lieux de la formation :	<p><i>Campus du Moufia (inchangé)</i></p>
Liens avec la recherche :	<p><i>Essentiellement pour les masters, préciser le nom de l'unité de recherche (ou des unités) à laquelle la formation est adossée (à décliner, le cas échéant, par parcours)</i></p> <p><i>Centre de recherche juridique (CRJ) qui comporte notamment un axe Patrimoine (inchangé)</i></p>
Liens avec le monde socio-économique :	<p><i>Essentiellement pour les formations à insertion professionnelle directe, préciser le nom des partenaires socio-économiques de la formation</i></p> <p><i>INFN, INFN Paris, Chambre des notaires de La Réunion (inchangé)</i></p>
Effectifs attendus :	<p><i>25 contre 50 aujourd'hui en raison de la suppression d'un parcours</i></p>
Origine des publics :	<p><i>Pour les Licences professionnelles</i></p>

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation	<p><i>Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG ; Indiquer leur section CNU</i></p> <p><i>La formation est assurée par l'intervention de PR et MCF de sections CNU 01 ou 02 et de professionnels de la sphère du patrimoine dont notamment notaires.</i></p> <p><i>S'y ajoutent des enseignants PRAG en anglais et informatique.</i></p> <p><i>La composition de cette équipe reste inchangée.</i></p>
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	<p><i>Préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants</i></p> <p><i>45% en M2 (inchangé)</i></p> <p><i>Apport fondamental au vu de la nécessité d'intégrer la pratique, du stage obligatoire et de la poursuite d'études en Diplôme supérieur de notariat (DSN) où un stage de 2 ans est obligatoire.</i></p>
Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien	<p><i>Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat ...)</i></p> <p><i>Un personnel administratif qui assure la gestion administrative du diplôme et du DSN (inchangé)</i></p>

Partenariats	
Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public	<p><i>Préciser si la formation doit être co-accréditée avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur ou s'il s'agit d'une simple convention de partenariat.</i></p> <p><i>Néant (inchangé)</i></p>
Internationalisation des formations	<p><i>Préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, etc).</i></p> <p><i>Enseignement en anglais en M1 et M2 (inchangé), Stage possible à l'étranger (inchangé)</i></p>
Conventionnement avec une institution privée française	<p><i>Préciser l'apport de l'établissement à la formation et nommer l'institution</i></p> <p><i>Conventions avec l'Institut National de formation notariale (INFN) et INFN Paris (à renouveler au vu du nouvel arrêté régissant les études notariales)</i></p>

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (avis et date) :



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP - Département Qualité et reconnaissance des diplômes

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :

- PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (**date et signature**) :

**COUT DE LA RESTRUCTURATION DU MASTER MENTION DROIT DU PATRIMOINE
EN MASTER MENTION DROIT NOTARIAL**

NIVEAU M1 :

- Remplacement de l'UE mutualisée Droit Bancaire - 24 h cm (36 hetd) - par l'UE spécifique Etat des personnes et personnes vulnérables (24 h cm)
- Remplacement de l'UE mutualisée Déontologie du juriste - 15 h cm (22.5 hetd) par l'UE spécifique Statut et missions du notaire (15 h cm)

Nombre d'heures hetd de l'actuelle maquette de M1 DROIT DU PATRIMOINE : 825 hetd
dont 711 hetd mutualisées avec les autres M1 et 114 hetd spécifiques au M1 DROIT DU PATRIMOINE.

Nombre d'heures hetd de la nouvelle maquette de M1 DROIT NOTARIAL : 825 hetd
dont 652.50 hetd mutualisées avec les autres M1 et 172.50 hetd spécifiques au M1 DROIT NOTARIAL.

TOTAL M1 : + 39 h cm (+ 58.50 hetd)

NIVEAU M2 :

Aucune modification apportée au futur M2 DROIT NOTARIAL par rapport à l'actuel parcours Droit notarial du Master 2 Droit du patrimoine : 512 hetd dont 325.50 hetd mutualisées avec le parcours Ingénierie Juridique du Patrimoine du Master 2 Droit du patrimoine et 193.50 hetd spécifiques.

Disparition du Parcours Ingénierie Juridique du Patrimoine (IJP) de l'actuel Master 2 Droit du patrimoine qui correspond à la suppression de 7 UE spécifiques au parcours IJP :

- Techniques de financement (18 h cm)
- Actifs monétaires et financiers (18 h cm)
- Copropriété (6 h cm)
- Droit des espaces (18 h cm)
- Déontologie (12 h cm)
- Techniques de capitalisation (18 h cm)
- Assurance-prévoyance (18 h cm)

TOTAL M2 : - 108 h cm (-162 hetd)

TOTAL COUT RESTRUCTURATION : - 103.50 hetd

Lettre argumentaire concernant la demande de restructuration du Master Droit du patrimoine « hors vague »

Le Master Droit du patrimoine est actuellement accrédité pour la période 2020-25. Il est composé en M2 de 2 Parcours : parcours ingénierie juridique du patrimoine et parcours droit notarial.

Au regard d'un changement de réglementation concernant les études notariales issu de l'arrêté du 5 juillet 2023, l'Université de La Réunion est contrainte de procéder à une restructuration du Master Droit du patrimoine si elle souhaite conserver la formation notariale dans son offre. Le Master Droit du patrimoine constitue l'un des fleurons de cette offre au regard de l'attractivité du parcours droit notarial, lequel ouvre la voie à une poursuite d'études dans le cadre du diplôme supérieur de notariat mis en place au sein de l'établissement.

En effet, une réforme des études notariales issue de l'arrêté du 5 juillet 2023 entre en vigueur au 1^{er} septembre 2024 (art. 24). Cet arrêté prévoit, dans son article 6, que « *Les candidats titulaires du diplôme national de master mention « droit notarial », délivré par un établissement signataire de la convention mentionnée à l'article 2, accèdent de plein droit aux études supérieures de notariat* ».

Il est proposé, pour maintenir cette formation et accueillir la future formation des notaires (Diplôme d'études supérieures de notariat- DESN) qui remplacera l'actuel diplôme supérieur de notariat (DSN), de :

- changer la dénomination de l'actuelle mention du Master Droit du patrimoine en mention droit notarial
- et de supprimer le parcours ingénierie juridique du patrimoine.

-Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, évolution du secteur, de la profession, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)

Dans le contrat quinquennal 2020-25, l'Université de La Réunion souhaite renforcer le lien formation/recherche en deuxième et troisième cycle. Cette ambition a pris corps en transformant les anciens domaines de formation (STS, DEG, SHS et ALL) en deux grands champs de formation (« cultures, territoires et sociétés plurielles de l'océan indien » et « Science, technologie et santé en environnement tropical ») dans le cadre de la nouvelle offre de formation 2020-2025.

Le parcours droit notarial du master Droit du patrimoine, qui existe depuis 2008 au sein de l'offre de formation de l'Université, relève désormais du 1^{er} champ précité au regard de ses objectifs, de son contenu adapté à la zone océan indien et de ses débouchés.

Seule formation de ce niveau sur le territoire et dans la zone, elle répond à la demande de la profession et des étudiants locaux, nationaux au vu du nombre restreint de ces formations sur le territoire français, et régionaux au regard de ce que la zone océan indien connaît des systèmes de droit inspirés du droit français.

Très attractive au vu du nombre de candidatures déposées chaque année et qui ne faiblit pas (plus de 200), elle est adossée au centre de recherche juridique (CRJ), qui comporte un axe scientifique droit du patrimoine, et une école doctorale SHS.

Elle travaille le lien formation-recherche au regard du mémoire contenu dans la maquette de formation et ouvre la voie tant à une carrière universitaire qu'à une carrière professionnelle dans le notariat. De ce point de vue, elle s'inscrit déjà dans la lignée de la réforme des études notariales, qui fait désormais la part belle aux doctorats dans l'article 22 de l'arrêté du 5 juillet 2023, lequel réintroduit le mémoire au sein du futur diplôme des études supérieures de notariat (DESN). Pour servir cet objectif, les centres de recherche, d'information et de documentation notariales pourront établir des listes de thèmes à exploiter au regard des consultations sollicitées par les notaires.

-Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires

La formation de niveau master relève du champ de formation « cultures, territoires et sociétés plurielles de l'océan indien », qui intègre particulièrement le domaine DEG.

Ouverte aux étudiants de licence droit ou équivalent, elle se prolonge par l'actuel diplôme supérieur de notariat mis en place en 2009, lequel a vocation à évoluer aussi avec la réforme des études notariales.

Proposée sur le campus du Moufia à Saint-Denis, à raison du nombre d'études présentes dans le nord, l'est et l'ouest de l'île et de la localisation de la Chambre des notaires à cet endroit, elle est pleinement pertinente dans la mesure où elle permet aux étudiants de la licence droit, formation présente sur les campus nord et sud, et du BTS notariat dont les étudiants peuvent intégrer cette licence, de se spécialiser aux fins de poursuivre ensuite en diplôme supérieur de notariat pour devenir notaires salariés ou associés. Aucune autre formation de ce niveau n'existe sur le territoire.

Cette formation rayonne au niveau régional et national.

Régional : L'attrait pour ce Master peut s'expliquer par la position stratégique de notre Université et le fait que ce soit le seul dans la zone. Pour accroître la mobilité des étudiants et les inciter à réaliser leur stage à l'étranger, les cours de Master 2 sont suspendus pendant deux mois - de la mi-décembre jusqu'à la mi-février. Il est possible pour nos étudiants de trouver des stages dans les études mauriciennes notamment car l'île Maurice comme la France a un notariat. Le rayonnement est également le fait de l'équipe d'accueil. C'est ainsi que des membres de l'équipe pédagogique participent à la formation continue des notaires à La Réunion mais également dans la zone sud-ouest de l'océan indien (Madagascar, Maurice en partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat). Par ailleurs, le Master 2 participe au programme Bourses d'excellence de la Direction des relations internationales de l'Université, qui consiste à offrir des bourses aux meilleurs étudiants d'Universités de pays cible de la zone océan indien lesquels souhaitent effectuer leur master dans l'un des masters sélectionnés, signe qu'il s'agit d'une formation d'excellence, reconnue à l'international.

National : L'Université a, au travers cette formation, des liens privilégiés avec les autorités nationales du notariat (CSN, INFN, INFN Paris) au regard de l'implication pédagogique croisée de ses intervenants dans d'autres formations de l'INFN Paris (voie professionnelle) ou des intervenants de l'INFN Paris dans d'autres de ses formations (DSN) ou des manifestations organisées à l'échelle nationale (Journées Notariales du Patrimoine, Université Paris-Dauphine ou Congrès des notaires). Enfin, le diplôme fait partie du réseau des rencontres notariat université (ARNU) et de l'association des directeurs de DSN.

-Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel

Depuis l'ouverture en 2008 du parcours droit notarial de ce Master, l'Université entretient à travers cette formation des liens étroits avec la profession que ce soit au niveau local ou national, voire régional (notariats mauricien, malgache et comorien). En effet, l'Université de La Réunion a conclu des conventions avec l'ancien CNEPN devenu l'Institut National de formation notariale (INFN) et l'ancien CFPNP devenu l'INFN Paris ainsi qu'avec la Chambre départementale des notaires. Ces conventions ont vocation à être renouvelées au regard de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Des discussions ont lieu de façon collective avec l'INFN et l'INFN Paris dans le cadre des négociations de cette réforme au travers l'association des directeurs de DSN et de façon bilatérale avec l'INFN pour définir les termes d'une convention adaptée au territoire de La Réunion.

Le Master Droit du patrimoine a développé plus largement des relations avec l'ensemble des professionnels de la sphère du patrimoine à raison du parcours ingénierie juridique du patrimoine dont les matières sont largement mutualisées avec celles du parcours droit notarial. Il continuera à maintenir ces relations dans le cadre du futur master notarial au regard du nombre d'intervenants de cette sphère qui dispensent des enseignements dans le parcours notarial et de la possibilité offerte pour les étudiants diplômés de ce master d'accomplir au niveau du DSN (et futur DESN) un stage hors notariat pendant une période déterminée.

Ce maillage avec le milieu professionnel s'illustre dans la composition de l'équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels, les modalités de pilotage de la formation (conseil de perfectionnement), le contenu de la formation (stage), ainsi que l'ensemble des actions hors maquette (conférence, journée, envoi d'annuaire des diplômés aux professionnels...). Il a vocation à être maintenu.

- Objectifs en termes de recrutement : publics visés ; pour la formation continue, catégories de salariés susceptibles d'être intéressés

La finalité de cette formation d'un point de vue scientifique est d'offrir une formation performante et d'excellence en permettant aux étudiants : 1/ d'acquérir des connaissances solides dans les matières clés du droit notarial telles que revues par le nouvel arrêté du 5 juillet 2023 ; 2/ d'approfondir des matières qu'ils ont déjà rencontrées dans leur cursus universitaire et de parfaire leurs connaissances théoriques et techniques.

La finalité de cette formation d'un point de vue professionnel est d'offrir une formation hautement professionnalisante intégrée dans son environnement géographique et professionnel.

De ce fait, le Master, parcours ou mention droit notarial, répond et répondra à une demande des étudiants en formation initiale souhaitant se former aux métiers du notariat et particulièrement devenir notaire avec ses enseignements théoriques et pratiques, son stage imposé et ses cours de pré-professionnalisation. Il intéressera les étudiants venant de licence de droit, où nombreux sont intéressés par cette formation, ou licence professionnelle notariat non présente sur le territoire.

Il est et sera également recherché par des praticiens de la sphère notariale (collaborateurs ou techniciens des études) ou d'autres professions privées (libéraux en reconversion comme gestionnaires de patrimoine ou experts comptables) ou du secteur public (administrations ou collectivités). Le Master est de ce point de vue adapté avec ses cours du soir, ses aménagements pédagogiques : dispense de stage, possibilité d'être suivi en 2 ans...

-Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (filiales et bassin de recrutement, flux attendus) :

Le Master Droit notarial sera ouvert, à l'instar, de l'actuel Master Patrimoine à des étudiants de licence droit ou équivalent.

Le bassin de recrutement restera le même qu'actuellement : local, national et régional pour les raisons exposées ci-avant. Le Master Droit notarial tiendra compte des spécificités locales tant sur le plan économique et juridique que géographique que sociologique avec des enseignements comme le droit international privé de la famille qui peut largement inclure du droit coutumier, nécessaire eu égard au contexte régional, matière d'ouverture sur la zone.

Le Master Droit du patrimoine a aujourd'hui une capacité d'accueil de 50 étudiants. La fermeture du parcours ingénierie juridique du patrimoine (IJP) entraînera une réduction des effectifs à 25 pour le seul et futur Master du Droit notarial. Ce chiffre, défini avec la profession depuis 2008, tient compte de la potentialité d'absorption des étudiants au sein des études à La Réunion et dans une moindre mesure sur le territoire français.